ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

Adopté

N° II-CF402

AMENDEMENT

présenté par

Mme Cathala, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

---

ARTICLE 58

ETAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	705 900 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
Plan de réinsertion et d'accompagnement vers la sortie (ligne nouvelle)	705 900 000	0
TOTAUX	705 900 000	705 900 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es du groupe LFI souhaitent entamer un plan massif de politique de réinsertion en prison.

Alors même que le plan 15 000 places de prison a été étrillé par la Cour des comptes en 2025, le Gouvernement s'entête à le poursuivre, voire même à le renforcer à l'aide des « prisons modulaires ». Cette politique publique traduit une nouvelle fois l'approche sécuritaire et autoritaire de la prison sans jamais questionner les modalités de réinsertion, de lutte contre la récidive et d'organisation de la sortie de prison.

Nous considérons que tant l'activité en prison, que les structures de réinsertion sont essentielles pour lutter contre la récidive. Une politique tournée vers cet objectif, avec une approche sociale lorsque l'on sait que les détenus « personnes sans ressources suffisantes » ont augmenté de 10 % en 2010 à 27,1 % en 2026, devraient être, une des priorités de la politique publique pénitentiaire.

Actuellement, la situation est catastrophique. À peine 121 millions d'euros sont investis dans le programme Administration pénitentiaire pour la réinsertion et les activités en milieu pénitentiaire, soit seulement 2 % du budget total de ce programme. L'OIP révèle par exemple en 2022 que seuls 47 % des hommes et 40 % des femmes détenu·es avaient eu accès au travail durant leur détention, ou encore que seuls 2 % de la population carcérale est accueillie dans les structures d'accompagnement vers la sortie (Sas). Ce constat est d'autant plus accablant que le service pénitentiaire d'insertion et de probation est dans une situation particulièrement critique, la CGT estimant qu'il manque a minima près de 1000 CPIP en 2026 pour que ces derniers disposent d'une charge de travail « normale ».

Face à ce constat, nous proposons de créer un plan de renforcement de la réinsertion et de l'accompagnement vers la sortie de prison en supprimant le budget alloué à la construction de nouvelles places.

Pour ce faire nous proposons d'abonder un nouveau programme « Plan de réinsertion et d'accompagnement vers la sortie » de 705 900 000 d'euros en AE et en CP en ponctionnant du même montant en AE et en CP le programme 107 « Administration pénitentiare » notamment son action 01 « Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice » concernant l'investissement immobilier dans le cadre du plan 15 000 places.